



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0378
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ETE
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Kopstal
28, rue de Saeul
L-8189 Kopstal

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Monsieur Frank Halmes
Objet	5 Forages géothermiques - 17, rue de Schoenfels à L-8151 Bridel
Localité(s)	Bridel
Commune(s)	Kopstal

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Fabienne Gass
Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés